



PEINES PLANCHER :

**UNE PROPOSITION
QUI VA DANS LE
BON SENS**

L'Assemblée débat du retour des peines plancher

PÉNAL

Mercredi, la commission des lois de l'Assemblée étudiera une proposition de loi du groupe Horizons « visant à mieux lutter contre la récidive ». Son article premier entend rétablir les peines planchers pour certains délits de violence commis en récidive. Une disposition qui suscite de l'hostilité dans le reste de la majorité.

par Pierre Januel, Journaliste

Proposition de loi visant à mieux lutter contre la récidive



Prior
récid
derni
majo
l'ordr
porté
déba
l'hém

**PORTÉE PAR UNE DÉPUTÉ DU
GROUPE HORIZONS, LA
PROPOSITION DE LOI
« MIEUX LUTTER CONTRE LA
RÉCIDIVE » SERA ÉTUDIÉE LE 2
MARS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE.**

Le retour des peines plancher

L'article le plus contesté est le premier. Il vise à prévoir une peine minimale d'un an d'emprisonnement pour les délits de violences (avec ITT) commis en état de récidive légale dès lors qu'ils ont été commis sur un agent visés au I de l'article 222-14-5 et aux alinéas 4 et 4 bis des articles 222 12 et 222 13 du code pénal (policier, gendarme, magistrat, pompier, surveillant pénitentiaire, avocat, personne chargée d'une mission de service public, professionnel de santé). Il s'agit d'un retour des peines plancher, introduites en 2007 et supprimées en 2014.

**MAIS CE N'EST PAS ASSEZ
LA RÉCIDIVE NE DOIT PAS ÊTRE PERMISE POUR
LES AGRESSEURS DE POLICIERS.
LA PEINE INCOMPRESSIBLE DOIT DEVENIR
LA RÈGLE DÈS LE PREMIER FAIT !**

DALLOZ Actualité
Le quotidien du droit

ÉDITION DU 15 FÉVRIER 2023